



Le Trait d'Union.



N°15

Journal du Syndicat National des Agents des Douanes
Interrégion de Nantes

Octobre 2009

MARMELADE 2012

**Quelle confiture !
Quelle marmelade !!
Quel merdier !!!**

Le CPP nouveau est arrivé, fixant pour trois ans nos objectifs, en clair, ce qu'ils attendent de nous!

Le présenter aux douaniers est plutôt une bonne chose, puisque ces derniers sont les premiers concernés, car connaissant désormais mieux que quiconque la «world-compagnie» de la performance et des indicateurs.

Par contre, nous trouvons affligeant le plan de communication qui a entouré cette présentation.

La DG n'a ménagé ni sa peine, ni son argent pour organiser ce qui ressemble à du battage médiatique, une grand messe « bling-bling » à Montreuil, en présence de 1000 agents et paraît-il d'un ministre et de petits fours.

Même le MEDEF était invité en la personne de sa présidente, tout le monde **sauf** les syndicats douaniers.

Edition de multiples plaquettes polychromées, l'envoi en Province de nos Directeurs (managers), transformés en missi-dominici (littéralement, envoyés du seigneur), porteurs performants de la bonne parole!

Fallait-il employer l'iconographie « Fournélienne » numérique (power-point), pour expliquer un postulat des plus simples? C'est à dire que les douaniers devront travailler plus avec toujours et encore moins d'effectifs?

L'excès de médiatisation tue la communication ! L'infantilisation n'engage que les idiots !

Or, le ton de ce battage médiatique tranche avec celui beaucoup plus solennel du Rapport d'information de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, relatif à la performance dans le budget de l'État, présenté par MM. Carrez et Migaud, le 24 juin 2009, rédigé par M. Carcenac.

Comme le souligne M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial, à propos de la DGDDI :

« Cette administration méritante et attachante ne dispose ni des indicateurs satisfaisants, ni d'une inscription dans une ambition politique réelle ».



D'une façon générale comment et pourquoi sont déterminés les objectifs cibles ?

- les « résultats mettent en doute la validité de ces cibles » (p.183)

- cible fixée « sans que l'on sache sur quelle base » (p.184).

Ces indicateurs ne sont ni plus ni moins que des ... indicateurs, mais nos décideurs doivent les manier avec attention et recul, surtout s'ils servent à mettre en place des cartographies et définir des niveaux d'emplois.

Ils devraient rendre tout simplement compte de la dure réalité d'apprécier l'efficacité d'un service régalien comme la Douane. A défaut de cela, ils constituent un outil redoutable et aveugle dans les mains des libéraux assassins du Service Public et des partisans de l'Etat minimum, dont le MEDEF, était certainement venu voir l'avancement des travaux ...

Car à force d'attaquer l'Etat de toute part, celui ci finira bien par disparaître un jour ... ne laissant subsister qu'un noyau central plus proche du Haut Moyen Age que du monde moderne où régneront de simples intérêts privés mus par la seule loi du Marché.

En fait, le rêve ultra libéral enfin réalisé ...

En attendant, les petits douaniers que nous sommes, « méritants et attachants » comme le dirait M. Carcenac, continueront à oeuvrer et à travailler pour le bien de la nation et de l'économie, car après tout, nous savons ce que nous avons à faire et bien mieux que certains !

Le courrier du lecteur



Budget 2010, des choix qui font plaisir aux patrons.

Le Premier Ministre a qualifié le projet de loi de finances 2010 de «budget pour la reprise».

On cherchera en vain dans le texte présenté en Conseil des Ministres, sur quoi François FILLON était cette appréciation.

Les choix opérés s'inscrivent dans la continuité rigoureuse de ceux des années précédentes, choix qui ont nourri la crise.

Les seuls gagnants sont les entreprises et les titulaires de revenus financiers. Les entreprises se voient gratifiées d'aides supplémentaires notamment au travers de la suppression de la taxe professionnelle. Cette dernière mesure va leur rapporter 12 milliards d'euros de plus. Les contribuables les plus fortunés continueront à profiter du bouclier fiscal leur permettant de réduire

leurs impôts. Pour leur part, les financiers vont empocher 42,5 milliards d'euros au titre de l'intérêt de la dette de l'Etat.

A l'inverse, les ménages vont payer la taxe carbone, l'augmentation du forfait hospitalier. Les indemnités journalières accidents du travail pourraient devenir





imposables sur la base d'un amendement parlementaire annoncé.

Dans un contexte du recul de l'activité économique, de baisse de l'emploi et de

hausse du chômage, les cadeaux fiscaux et les dépenses liées à la dette entraînent une dégradation des comptes publics. François FILLON en profite pour réduire les dépenses utiles aux services publics. 34 000 postes seront supprimés, dont 16 000 dans la seule Education Nationale.

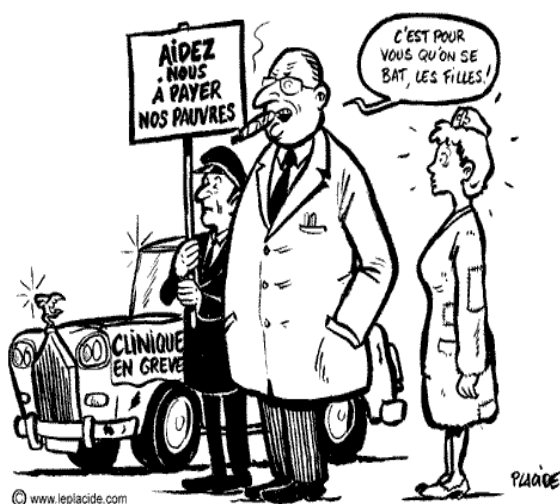
La Cgt récuse cette politique. Il n'y a pas de «mur de la dette publique» mais une dégradation des comptes publics et sociaux qui s'explique avant tout par la faiblesse de l'emploi et de l'activité économique et par les choix du gouvernement qui privilégient les détenteurs de capitaux et les ménages fortunés.

Pour améliorer les comptes sociaux et publics, il faut avant tout relancer l'emploi et l'activité économique. La Cgt exige 6 mesures immédiates:

- ☐ conditionner les aides accordées aux entreprises aux résultats obtenus en termes d'emploi et d'investissement productif;
- ☐ stopper la diminution des emplois publics;
- ☐ supprimer le bouclier fiscal;
- ☐ mettre à plat les niches fiscales et supprimer celles qui n'ont plus aucune justification économique ou sociale;
- ☐ augmenter le nombre de tranches de l'impôt sur le revenu et les taux marginaux sur les tranches de revenu les plus hautes;
- ☐ fixer l'impôt sur les sociétés en fonction du bilan des entreprises en termes d'emploi et d'investissement productif.

Le gouvernement déroule le tapis rouge au privé.

Financement de la Sécu : Communiqué commun confédération Cgt et fédération Santé et Action sociale



La ministre de la Santé emboîte le pas au lobby des cliniques privées. Elle renie l'engagement, pris lors du débat parlementaire sur la loi «HPST», de repousser la convergence tarifaire public/privé en 2018. En effet, elle inscrit une expérimentation à ce sujet dès 2010 dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Cette convergence revient à financer de la même manière les cliniques privées commerciales et l'hôpital public sans tenir compte des finalités opposées de ces deux secteurs.

La tarification à l'activité a mis les hôpitaux

publics dans une situation de déficit budgétaire alors que, dans le même temps, elle permettait aux groupes financiers de la santé du secteur privé d'augmenter la rémunération de ses actionnaires.

Conséquences:

□ Du côté de l'hôpital public, l'offre de soins a été réduite et près de 20 000 emplois publics sont menacés.

□ Du côté des cliniques privées, La générale de santé, par exemple, a augmenté de 89% les dividendes versés à ses actionnaires en 2009.

La comparaison est éloquent. La campagne publicitaire de la fédération de l'hospitalisation privée, avec le slogan «faites vous soigner dans le privé pour sauver la sécurité sociale», n'est qu'une opération de propagande mensongère.

L'hospitalisation privée ne veut pas sauver la Sécu ; elle veut réaliser de confortables

bénéfices. Par contre, en augmentant les salaires de ses salariés et l'emploi, elle contribuerait à financer efficacement la sécurité sociale.

La création du secteur 2 a ouvert la voie à la dérive des dépassements d'honoraires. La mise en place d'un nouveau secteur dit «optionnel» ne réglera rien. Il risque même de contribuer à légitimer cette pratique et de permettre son extension à de nouveaux médecins de secteur 1.

Dans un souci d'accès égalitaire aux soins, il aurait fallu revenir à un seul secteur conventionné et remettre à plat l'ensemble de la tarification des actes pour remettre de la justice dans la rémunération de l'ensemble des professionnels de santé, et entre les médecins.

Dans les semaines à venir autour du débat sur le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2010, des discussions sur les décrets d'application de la loi Hôpital Patient Santé Territoires, de la mise en place des Agences régionales de santé, la CGT travaillera à la mobilisation du plus grand nombre de salariés. La satisfaction de leurs besoins doit primer sur ceux de l'argent.



Il est temps d'en finir avec les paradis fiscaux.

Les paradis fiscaux font des ravages. Ils ont accentué la crise qui a jeté des millions de personnes au chômage et dans la pauvreté à travers le monde. Ils plombent le budget des états et servent de base arrière pour blanchir l'argent des trafiquants, dictateurs et autres spéculateurs.

Ces véritables trous noirs de la finance internationale nourrissent l'instabilité financière et menacent en permanence la paix et la démocratie dans le monde.

Or contrairement aux propos de Nicolas



Sarkozy, les paradis fiscaux n'ont pas disparu après la réunion du G20 en avril 2009 à Londres.

Les discours martiaux tenus alors par les gouvernements relevaient plus de l'esbroufe, voire de la prestidigitiation, que de l'estocade, les listes noires et grises jetées en pâture au public blanchissant aussi vite que les capitaux recyclés par ces îles au trésor. Et la réunion de Pittsburgh n'a rien apporté de nouveau.

Il y a donc urgence à exiger que des mesures sérieuses soient prises, y compris à l'égard des multinationales qui utilisent ces paradis fiscaux et réglementaires (100 % des banques françaises et des entreprises du CAC 40 y ont des filiales) et sans lesquelles ceux-ci n'existeraient pas.

C'est le sens de la campagne de mobilisation citoyenne « Stop paradis fiscaux » à laquelle participe la CGT, où le SNAD CGT doit prendre toute sa place.

En appelant les citoyens à signer l'appel accessible sur le site, en incitant les

salariés et leurs représentants à interpeller les directions d'entreprises sur leur présence dans les paradis fiscaux, en proposant aux élus locaux d'être exigeants sur le sujet avec les entreprises avec lesquels ils traitent et en demandant à celles-ci de s'engager aussi dans cette voie, l'objectif est de créer une dynamique qui contraigne les gouvernements à faire disparaître ces zones de non-droit.

www.stopparadisfiscaux.fr



Les 10 propositions de la campagne «Stop paradis fiscaux».

- 1 - Engager une initiative multilatérale de coopération fiscale incluant les pays les plus pauvres.
- 2 - Dresser une liste exhaustive des paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires.
- 3 - Taxer les flux en direction et en provenance des paradis fiscaux.
- 4 - Obliger les entreprises à rendre compte de leur activité dans les paradis fiscaux.
- 5 - Mettre fin aux sociétés écrans et aux prête-noms.
- 6 - Mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.
- 7 - Condamner partout de la même façon les manquements à l'impôt.
- 8 - Renforcer la coopération judiciaire.
- 9 - Renforcer les sanctions en matière de délinquance économique et financière.
- 10 - Accompagner la reconversion des paradis fiscaux.

Les paradis fiscaux en quelques chiffres.

72 (nombre estimé de paradis fiscaux).

2 400 000 (nombre de société écrans hébergées dans les paradis fiscaux).

45 milliards d'euros (coût de la fraude fiscale en France soit 3 fois le déficit de la sécu en 2008).

Nombres de filiales dans les paradis fiscaux:

189 pour BNP Paribas, 140 pour LVMH, 131 pour Schneider, 115 pour le crédit agricole et 63 pour France Telecom.

L'appel lancé par la Fondation Copernic "Contre la mesure visant à taxer les indemnités des accidentés du travail".



Non à la taxation des accidentés du travail !

Il y a quelque chose d'obscène dans la mesure annoncée qui vise à taxer les indemnités des accidentés du travail. C'est s'en prendre aux salariés dans leur chair.

Alors que, subordonnés à l'employeur, ils viennent d'être brutalement vulnérabilisés par un accident survenu au travail. Alors qu'ils ne touchent déjà que 80 % puis 60 % du salaire journalier de base. Alors qu'ils sont frappés par les franchises médicales et les remboursements.

Alors que, très souvent, leur avenir est devenu incertain du fait du handicap qu'ils subissent.

La justice serait, au contraire, que les accidentés touchent davantage que la totalité de leur salaire, à titre de réparation.

Ne pas imposer jusque-là les indemnités journalières des accidentés du travail n'était qu'une frêle compensation. La supprimer serait scandaleux.

D'autant que le total des accidents du travail vient d'augmenter de 0,4 % depuis 2 ans. Et que les suicides à cause du travail,

et pas seulement à France Télécom, ne sont pas reconnus légalement comme des accidents.

Il faudrait aller exactement dans la voie inverse et mieux prévenir, protéger, réparer les accidents et les victimes.

Car il y a 2 morts par jour au travail dans le seul secteur privé, 16 % de plus entre 2006 et 2008. On dénombre 720 150 accidents du travail avec arrêt par an, 46 436 accidents avec incapacité permanente, 37 millions de journées d'indemnisation AT.

Les rapports officiels reconnaissent, d'autre part, que le chiffre de 43 832 maladies professionnelles, avec 8, 7 millions de journées d'IT, est largement sous-déclaré.

Ce sont des chiffres? Non, ce sont des vies. Des dizaines de milliers de vie que l'organisation du travail brise.

Nous appelons à la mobilisation pour réagir, alerter, rassembler tous celles et ceux qui sont scandalisé-e-s, de façon à faire reculer, catégoriquement, cette mesure inique, intolérable, inhumaine.

La Fondation Copernic est par ailleurs à l'initiative de la campagne "Travailler tue en toute impunité : pour combien de temps encore ?".

<http://www.fondation-copernic.org/petition/index.php?petition=3>



Les brèves de l'ouest.

Les motards des Pays de la Loire enfin écoutés.



Les sept agents du groupe motards de NANTES ont appliqué leur droit de retrait à savoir un refus d'utilisation de leur moto.

Les raisons : depuis de nombreux mois , les collègues subissaient des remarques incessantes et déplacées concernant leur activité , voyaient annotées au quotidien le registre de rapport de remarques mesquines, subissaient sans cesse des changements dans la cote de service, se voyaient accuser de provoquer des chutes à moto, bref un « harcèlement » au quotidien avec un stress permanent et un dialogue rompu avec leur hiérarchie.

La médecine de prévention a été prévenue, le registre hygiène et sécurité annoté et la hiérarchie locale avertie de ces faits.

Faute d'être entendus, les agents ont donc décidé d'utiliser leur droit de retrait car incapables d'assurer leurs services à moto en toute sécurité et sérénité **DANS CES CONDITIONS.**

Face à cette crise majeure, le DR a convoqué les agents et la hiérarchie locale le 21 septembre.

Les agents ont pu s'exprimer enfin sereinement et faire part de leur mal être quotidien depuis des mois.

Il semble enfin que la hiérarchie locale ait pris conscience de la situation vécue par les agents.

Nous osons espérer que de tels faits liés à un très mauvais management et un réel blocage du dialogue social seront sans lendemain...

Charente libre du 31 octobre 2009

LES DOUANES DE COGNAC BAISSENT LE RIDEAU .(Gilles Biolley)

Un service public de plus a disparu hier à Cognac avec la fermeture du bureau de dédouanement. La faute à un plan de restructuration national qui soulève des questions. Amer, Jean-Luc Pelluchon a quitté Cognac hier le cœur gros, comme ses sept autres collègues. Avec de fortes inquiétudes aussi pour sa profession•

Deux chaises hors d'usage, quelques bureaux vétustes, des cartons qui traînent ci et là. Et un grand sentiment de vide: c'est tout ce qu'il reste des douanes de Cognac qui ont fermé leurs portes hier matin, dans la zone de Merpins où elles officiaient depuis octobre 1989. Une fermeture définitive.

Dans les couloirs flotte une vilaine amertume. Celle des huit fonctionnaires qui occupaient les lieux, appelés à la retraite pour certains, à rejoindre d'autres postes de dédouanement de la région pour les autres. «Un joli cadeau pour fêter les vingt ans du bureau», sourit jaune Jean-Luc Pelluchon, le co-secrétaire régional du syndicat national des agents des douanes CGT du Poitou-Charentes-Limousin.

Météo France local, prochain service public sur la liste

Une administration de plus quitte le secteur de Cognac. L'hémorragie des services publics se poursuit après la disparition l'an dernier du conseil de prud'hommes et du tribunal de commerce. A la liste, on peut ajouter les nombreux petits bureaux de poste fermés. En attendant la condamnation annoncée du bureau local de Météo France. 2008 avait été une année sombre pour Cognac, pour les services publics mais aussi pour les entreprises, pour l'emploi, pour le cognac et la viticulture. 2009 se prépare un bilan noir.

Contrat inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP): «C'est ce que l'on prend en pleine face», déplore Jean-Luc Pelluchon.

Au niveau national, il vise à réduire de 1.200 agents sur trois ans le nombre de

douaniers en France. «Soit un douanier en moins par jour», calcule-t-il. Pour l'interrégion de Nantes dont fait partie la Charente avec la Bretagne, les Pays de Loire et le Limousin, «on doit rendre 40 emplois par an. C'est lourd.» D'autant plus lourd que la profession a déjà payé un dur tribut, ayant vu ses effectifs fondre d'environ 4.300 agents suite au plan dit «de modernisation» lancé en 2003.

Une réduction drastique au sein des douanes animée par une logique concurrentielle, «dans l'unique but d'attirer sur notre territoire le maximum d'importations. Et quel meilleur moyen pour attirer les importateurs que de leur garantir moins de bureaux de douane, donc moins de contrôles à l'entrée de leurs marchandises?», interroge Jean-Luc Pelluchon.

Moins de douanes, moins de contrôles. Et les risques?

Moins de contrôles, ce qui signifie moins de garantie de sécurité quant à la qualité des produits importés, quels qu'ils soient, alimentaires comme manufacturés. Des produits qui entrent en bout de chaîne dans les foyers. «Il y a là matière à s'inquiéter, assure-t-il. Plus encore si on ajoute la fraude».

Sur ce sujet sensible, Jean-Luc Pelluchon cite «le brandy, un exemple de ce qui nous touche directement ici», l'aéroport d'Angoulême, qui se développe, «mais où les contrôles sur les avions en provenance des pays hors Schengen - de l'Est notamment -, ne font déjà presque plus l'objet de vérifications, faute d'effectif.» Des exemples qui lui font dire que «ce qui se passe aux douanes aujourd'hui, c'est comme si on donnait son code carte bleue à des voleurs.» L'homme y va fort. Mais il a des arguments. Les contrôles, nettement moins nombreux désormais, vont tout de même continuer pour les douanes. «Mais on nous demande de la souplesse dans

leur exécution afin d'améliorer la fluidité du trafic. Autant dire qu'il sera compliqué d'effectuer correctement notre mission.»

Surtout, ce qui l'inquiète, c'est que les douaniers ne pourront y procéder qu'après le dédouanement opéré par les entreprises. Car ce sont elles qui vont en avoir la charge dorénavant. Un autocontrôle qui ne l'inspire pas vraiment «d'autant qu'un "pacte de non-agression" a été signé avec le Medef, impliquant que l'opérateur, en cas de fraude, sera toujours considéré de bonne foi, n'étant pas un professionnel.»

La porte ouverte, selon lui, aux dérives et à la fin programmée d'une profession qui, en Charente comme à Cognac et ses alentours, n'a pas fini de pâtir de la restructuration engagée. Le Centre de la viticulture et du cognac (CVC) et ses 14 employés basés à Merpins, sont dans l'œil du cyclone. Comme les recettes locales de Rouillac et de Barbezieux, les deux dernières sur le territoire.

SUD OUEST du samedi 31 octobre 2009

COGNAC. Alors que l'antenne des Douanes de Cognac a fermé hier, la CGT dénonce un démantèlement.

Douanes : « l'Etat français n'a plus envie de contrôler »

Le coeur lourd, les huit agents du centre de dédouanement de Merpins ont fait définitivement leurs cartons, hier. Le service, installé depuis vingt ans tout rond dans un bâtiment de la Chambre de commerce et d'industrie, au fond de la zone industrielle, est passé définitivement à la trappe.

Les douanes conservent une autre antenne, le centre de la viticulture et du cognac, qui emploie une quinzaine d'agents. Mais la CGT n'est pas optimiste sur son maintien à long terme, dans un contexte de démantèlement généralisé.

Co-secrétaire régional de la CGT Douanes pour le Poitou-Charentes et le Limousin, Jean-Luc Pelluchon n'y va pas de main morte. « On est dans la conjoncture de restructuration, ce que la direction générale appelle la modernisation. Pour le dédouanement, les opérations sont transférées directement aux entreprises. C'est comme si vous donniez le numéro de code à un voleur pour entrer dans une banque ! »

« Charte de non-agression »

La « dématérialisation », il n'est pas contre s'il s'agit s'économiser du papier. Mais il juge déraisonnable de laisser les entreprises procéder à un « auto-contrôle ». Les douanes peuvent intervenir après coup pour des vérifications, mais elles ont signé selon la CGT une « charte de non-agression » avec le Medef. « Ce contrat nous engage à faire des contrôles les plus "light" possibles pour éviter que cela entraîne des charges supplémentaires pour les sociétés. On nous dit que ça ne va pas assez vite. Avec cette charte, on se voit mal aller contrôler les entreprises tous les quatre matins. Les contrôles vont se déliter progressivement. Et même quand il y a une fraude, selon le contrat, elle est considérée de bonne foi. Vous, si vous oubliez 500 ?

sur votre fiche d'impôt, ça ne va pas le faire ! », tempête Jean-Luc Pelluchon.

« Pour Cognac, une page se tourne. Certains ne se rendent compte de l'intérêt des services publics que le jour où ils disparaissent. Le nouveau système arrange les grosses sociétés. Mais pour les petites, ce n'est pas simple, ils ont un risque de se tromper. »

La « déstructuration » à tous les étages s'accompagne de coupes claires dans les effectifs et les services. Une fonctionnaire, qui a fermé la recette locale de Segonzac il y a cinq ans, rejoint celle de Rouillac. La seule, avec celle de Barbezieux, encore en place, sur 18 en Charente initialement. Elle ne se fait pas d'illusion sur la pérennité de son nouveau poste.

L'aéroport sans protection

Avec d'autres, la CGT plaide pour la remise en place de la brigade d'intervention d'Angoulême, supprimée il y a quatre ans. Plus les fonctionnaires s'éloignent du terrain, plus le filet se desserre.

Un des cas les plus criants en Charente est posé par l'aéroport d'Angoulême-Cognac.

Pour les passagers venant de Grande-Bretagne, une équipe doit se déplacer de Poitiers trois fois par semaine. « Ce qui pose le plus question, ce sont les avions qui arrivent de pays hors communauté européenne, en particulier des pays de l'Est. Il y en a eu 180 en 2008. Là, il n'y a

personne ! Cela incombe pourtant aux douanes. »

Jean-Luc Pelluchon souligne le potentiel des axes autour des nationales 10 et 141, selon lui ouvert aux pires abus. Pour lui, c'est une hérésie de lâcher la bride alors que la France ne cesse de se faire rappeler à l'ordre par l'Europe pour de mauvaises applications de règlements

communautaires. « Les contrôles physiques ne concernent que 2 % des marchandises. Sur cette partie, pour les produits arrivant de Chine, 47 % ne répondaient pas aux normes européennes. L'État français n'a plus envie de faire de contrôles. Si on veut faire une Europe de coquins, que l'on continue comme ça ! Ce n'est pas l'Europe que je veux pour mes enfants. »

Déclaration liminaire au groupe de travail du 22 octobre 2009

«Surveillance terrestre»

CFDT CGT CFTC FO SNCD SOLIDAIRES UNSA

Il y a plus de seize ans, dans la perspective de l'avènement du grand marché intérieur, le directeur général de l'époque nous avait tenu le discours suivant:

«les réorganisations sont inéluctables, c'est le prix à payer à l'Europe, nous nous redéployons sur l'ensemble du territoire, c'est avant tout un repli stratégique et nous devrions y gagner en efficacité. Après ces restructurations, nous serons tranquilles».

Dix années sont passées et nous avons vécu en 2003, dans une autre configuration, le plan de désarmement douanier à grande échelle, appelé plan «Mongin», avec au passage, **450 EMPLOIS supprimés et la moitié des unités de la surveillance**. Le choix qui avait prévalu en 2003, de ne privilégier que les grands axes routiers et les nœuds de communication, laissait la porte ouverte aux trafics illégaux et déployait le tapis rouge aux fraudeurs.

Lors du CTPC du 26 novembre 2003, le directeur général François Mongin, déclarait sans grande conviction d'ailleurs, que «les constatations effectuées sur ces grandes voies de communication devraient dissuader les trafiquants d'utiliser le réseau secondaire».

- ***Pour le moins, cette affirmation n'engageait que celui qui la tenait.***
- ***C'était donc ça la nouvelle définition de la dissuasion douanière.***

Malgré les saisies importantes effectuées sur les axes secondaires, à l'époque les médias, la population, les élus furent très surpris d'apprendre pour l'occasion que certaines des unités, qui avaient des résultats honorables, allaient disparaître du paysage douanier français : nous avons mis en doute les effets d'une telle conception.

Lors de conférences de presses, nous nous étions fortement inquiétés de cette décision, car soit la Direction générale faisait preuve d'une naïveté enfantine, soit elle avait fait le choix délibéré **«du laisser frauder en rond»** pour de sombres calculs comptables et de rentabilité.

Mais dans la mesure où le sommier contentieux serait le seul critère d'évaluation de notre activité, nous pensions, à juste titre, ne pas être loin de la vérité d'autant que les zones délaissées, abandonnées aux appétits mafieux étaient dans la plupart des cas des voies de transit. Ceci pouvait expliquer, en partie, le triste sort réservé aux directions implantées sur l'axe Sud/Nord.

C'était le début de l'abandon de la politique du maillage en gommant les unités des deux principaux axes vecteurs de fraude, à savoir :

- L'axe Sud/Nord: Espagne-Belgique en passant par la RN10 et l'A10 et la région du Nord.
- L'axe Rhodanien: Espagne- Allemagne en passant par l'A7/ A31 et la région Est.

Un rappel : le total des saisies sur ces deux axes (chiffres D.G. 2002/2003, par rapport aux saisies nationales), représentait 65% dans le domaine des stupéfiants, 35% en matière de cigarettes et 30% en matière d'alcools :

Pour ces dernières saisies, la part la plus importante revenait à la DR de Poitiers avec 1 million de droits compromis réalisé par la BI d'Angoulême.

En reprenant les chiffres des effectifs de la DG, issus des GT régionaux de l'époque, nous constatons que les directions les plus impactées par les restructurations se situaient justement sur ces deux axes importants, avec la disparition de 328 emplois sur l'axe Rhodanien et 324 emplois sur l'axe A10-RN10-Lille.

Comme le progrès, la réforme ne vaut que si elle est partagée par tous, or, de la concertation locale mise en place à l'époque les résultats furent très négatifs : en fait, l'ensemble des représentants du personnel a été frustré et considérait avoir été le jouet d'une concertation bidon, d'une concertation alibi. Ils n'ont pu à aucun moment faire valoir leurs points de vue, ni apporter leur contribution. Rien de ce qu'ils avaient proposé n'avait été pris en compte. Tout avait été balayé d'un revers de la main au nom des grands équilibres et du Diktat de la Direction générale des douanes et des droits indirects.

C'est ce qui a valu à de nombreuses brigades sur tout le territoire, et notamment à la BI d'Angoulême de passer à la trappe, alors que six mois avant, le directeur régional de l'époque se répandait dans la presse en stigmatisant la Charente, carrefour de la fraude.

Nous n'avons pas fait ce triste retour en arrière dans le but de se faire mal, mais pour mieux rappeler que la situation alarmante en matière de combat contre la grande fraude trouve son essence dans la mise en place d'un projet incohérent, fondé uniquement sur des données comptables. Les agents de la surveillance ont perdu confiance dans une direction générale qui les a menés là où ils sont, et dans un encadrement qui a tendance à leur faire « porter le chapeau » par des remarques et des critiques incessantes.

Lors du dernier CTPSDI du 23 juin 2009, nous nous sommes élevés contre ces critiques inacceptables et insupportables qui s'avèrent contre productives, car elles n'apportent aucun remède aux causes. Bien au contraire elles ne font que conforter ce sentiment frustratoire :

les soldats ne font qu'exécuter les plans érigés par les généraux et si ces derniers se plantent en maintenant, coûte que coûte des plans foireux, ils ne peuvent s'en prendre aux exécutants, sans prendre le risque du conflit.

Les agents de la surveillance sont très inquiets sur l'avenir de leurs missions et sur le maintien de leurs unités. Cette inquiétude est renforcée par l'annonce de réductions d'effectifs et les propos tenus par le directeur interrégional lui-même à destination de certaines unités.

Afin de réagir face à ces inquiétudes, le directeur interrégional a répondu favorablement à notre demande, formulée lors du CTPSDI du 23 juin dernier, par la création d'un groupe de travail interrégional sur la surveillance terrestre. Mais notre demande reste conditionnée à la levée d'un certain nombre de préalables, tels que :

- La définition du périmètre de la réflexion engagée dans cette instance.
- La prise en compte des conclusions des trois missions diligentées.
- La définition d'un nombre minimal de points de convergence entre l'administration

et les organisations syndicales, gages d'une volonté commune de ne pas aboutir à un constat de désaccord.

Le directeur interrégional nous a affirmé qu'il souhaite engager une réflexion portant sur la définition d'un schéma de structuration de l'Interrégion viable de trois à cinq ans pour valoriser les atouts de la circonscription et la conforter, ainsi que pour offrir des perspectives d'avenir aux agents.

Soit, mais les organisations syndicales et les agents ne sont pas dupes qu'il s'agit avant tout de rendre des emplois. Cependant, les représentants des personnels n'ont d'autre ambition que celle de construire avec toutes celles et tous ceux qui le veulent un service public douanier de qualité, pérenne, en partant des besoins qui s'accroissent avec les activités délictueuses qui sont aujourd'hui encore, crise financière oblige et contrairement à notre pays, en plein essor.

Dont acte! Alors au travail sans tabou.

Compte rendu du groupe de travail interrégional sur la « Surveillance » du 22 octobre 2009

Présentation du groupe de travail : les O.S. ne sont pas dupes.

Le directeur interrégional était présent, à 14h, pour lancer le groupe de travail sur la surveillance : « Il a expliqué que ce groupe de travail sollicité par la CGT, n'avait rien de décisionnel. Une réunion institutionnelle se tiendrait dans le courant du premier trimestre 2010, afin d'acter les mesures prises en surveillance au sein de l'interrégion.

Il comptait sur les représentants des personnels pour faire des propositions principalement, au niveau des méthodes de travail, sur l'aspect de la complémentarité interrégionale des services et des moyens sur le terrain, ainsi qu'une réflexion sur la création de plateaux techniques à partir du S.M.S, regroupant les matériels de recherche (lonscan.../.) les agents motocyclistes, les maîtres de chien stupéfiants ».

Réactions des organisations syndicales : en préambule, nous avons sollicité auprès du D.I. pour le second groupe de travail du 1er décembre prochain, qui se tiendrait dès le milieu de matinée (10H), les conclusions de la mission confiée à M. NAVARRO (Division de Nantes) relative à la «coordination des contrôles des services de la surveillance». Nous avons ajouté que l'exercice en cours devenait difficile dans un cadre contraint budgétairement (moins 40 emplois pour l'ensemble de l'interrégion, toutes branches confondues, au budget 2010).

Le renseignement : une éternelle reconstruction.

Nous avons tous déploré durant cette réunion «le vide sidérant du renseignement à la DGDDI» : les multiples notes administratives, les organigrammes et les schémas pompeux, les grandes envolées lyriques, ne résoudront pas le grave problème de l'absence de renseignements en douane = chiffre altéré des résultats.

La mission de renseignement demande du temps, de la disponibilité et de l'initiative :

par des méthodes de management technocratiques appliquées actuellement aux services de la surveillance, cette mission disparaît des esprits et du quotidien professionnel des agents des douanes.

Tout cela est très dommageable pour l'efficacité des services douaniers valorisés et classifiés par le nombre de résultats contentieux.

De nombreuses remarques et propositions émanent de ce groupe de travail :

- Toujours pas de volonté politique de la DGDDI pour développer cette mission.
- Existe t'il un cursus de formation sur le renseignement .
- Ne pourrions-nous pas coter des agents des services de la surveillance uniquement à la recherche de renseignements .
- Revoir l'échelon administratif le mieux placé et le plus compétent pour enrichir, centraliser et diffuser le renseignement
- Rôle et lien de la DOD avec les unités de la surveillance – Redonner de l'initiative aux agents des brigades en matière de recherche du renseignement
- Création d'un indicateur mesurant l'efficacité, la valeur et la pertinence

d'une information valant renseignement au bénéfice de l'unité

- Revitalisation et recentrage de la CROC SU.? - Liens Unités/GIR (groupements d'intervention régionaux) : les agents notent la faiblesse des échanges des GIR avec les unités de la surveillance.

A ce titre, les représentants des personnels présents sollicitent un bilan sur le rôle des GIR, agents des douanes rattachés auprès des chefs de POC (pôle opérationnel des contrôles).

Nous avons sollicité auprès de l'administration locale pour le 1er décembre prochain, le bilan de la réforme du renseignement qui a débuté en 2005 : ce bilan étant également vivement souhaité par le premier président de la cour des comptes en août 2008, dans une transmission à la DGDDI ayant pour objet «des missions de surveillance de la direction générale des douanes et des droits indirects».

Améliorations des méthodes et organisation de travail : propositions des O.S.

L'ensemble des O.S. propose la création d'un secrétariat (demande récurrente) dans chaque unité, afin de libérer des tâches de gestion en perpétuelle augmentation, le chef d'unité : ce dernier a pour principale mission d'animer les services sur le terrain.

Nous demandons la réécriture de tous les BOD « instruction cadre » devenus caduques, portant sur les conditions d'exercice des missions et du fonctionnement des unités de la surveillance : des pans entiers ont subi de profondes modifications, tels les contrôles dynamiques, les contrôles ferroviaires, le contrôle du fret postal, le contrôle des navires à quai, le contrôle des aéroports secondaires

La réécriture du logiciel P.C.I. (procédure contentieuse informatisée) devrait devenir une priorité tant le système est devenu inadapte.

Nous avons noté positivement le retour dans la direction régionale des douanes des Pays de la Loire, des équipes maître de chiens (E.M.C.) - 2 EMC à Nantes, - 1 EMC à Le Mans, - 1 E.M.C. À Angers : les représentants des personnels souhaitent la présence d'EMC dans chaque unité de la surveillance.

Cote de service et heures de nuit : adaptabilité

Nous pensons que chaque cote de service doit répondre à un régime de travail spécifique à chaque unité : elle doit être faite 15 jours à l'avance, et avoir une certaine souplesse. Est-ce le cas actuellement?

D'autre part, l'interrégion a informé les O.S. que la moyenne nationale des heures de nuit se situait à 10% : 12% à la direction de Poitiers tandis que dans la direction de Bretagne il existe 6 taux différents d'heures de nuit allant de 15% à 5%.

Il ressort des instructions de l'administration, que les heures de nuit doivent être adaptées en fonction de certains critères, différents d'une unité à une autre unité de la surveillance. Les missions contraintes de certaines unités ont obligatoirement des incidences sur les autres unités non contraintes.

La coordination entre toutes les unités de la surveillance entravées par des principes mathématiques, idéologiques et mesquins.

En préambule à cet aspect important du bon fonctionnement des unités, cher à la DGDDI et au directeur interrégional, et que les agents partagent, les représentants des personnels ont insisté sur le climat actuel rendu difficile par la mesquinerie, les attaques incessantes et la pression sur les résultats, imposés par les hiérarchies locales : les agents des brigades, toutes confondues, se sentent actuellement mal à l'aise dans leurs fonctions et leur environnement professionnel.

Certes, des réunions tenues en urgence, entre les agents, les O.S. et l'administration, permettent de «dégonfler l'abcès», mais celui-ci reste fortement infecté. Il faut revoir aussi les méthodes de «management».

Les indicateurs touchant à la performance, ainsi que l'acharnement administratif dans la mise en exergue des résultats des unités, ont créé une vaste compétition entre

les services, instrumentalisée par les hiérarchies locales : le challenge du meilleur résultat nuit à la coordination des services.

Il ressort des discussions engagées lors de ce groupe de travail, que le logiciel «Mathieu» prévoit des missions de coordination : les unités doivent coopérer sur des opérations ponctuelles et non systématiques. Les agents souhaitent que le logiciel Mathieu leur soit accessible dans toutes ses composantes d'informations.

L'indicateur P8 précise les déclinaisons sur la coordination des services = qui le sait?.

De ces constatations générales et particulières dans le domaine de la coordination entre les unités, les participants relèvent des limites à la communication entre les services, et un besoin de réunions de travail sur des axes de contrôle (entre les chefs d'équipes). Cela se pratique, mais pas suffisamment.

Maillage : attention à ne pas détricoter Jean pour habiller Paul.

Pour nous représentants des personnels, dans un exercice contraint comme celui-ci, il ne nous appartient pas de répondre favorablement à des fusions ou à des suppressions d'unités : reprenant les arguments rédigés dans notre déclaration préliminaire de ce jour, les fraudes de toute nature augmentant de manière exponentielle, il n'est pas raisonnable de diminuer les moyens matériels et humains des unités qui luttent contre la fraude, toutes les fraudes.

Par contre, les agents restent très mobilisés sur des actions ponctuelles de coordination : la mutualisation des moyens est un des aspects positifs pour obtenir des résultats potentiellement conséquents, en utilisant les outils du SILCF, à savoir des indicateurs de répartitions dédiés à chaque service intervenu dans ce genre

d'opération. Aucune unité, aucun agent ne doit être lésé dans une opération de grande envergure.

Nous avons posé la question de la signification des documents fournis par la D.I. pour ce groupe de travail, notamment ceux portant sur les cartes géographiques départementales, précisant la situation et les distances entre chaque unité : s'agit-il d'un projet de fusion ou de suppression, ou d'augmentation d'unités venant combler les vides douaniers?. Pour le moment, nulle réponse ne fût donnée.

Enfin, si nous voulons participer plus pleinement à cette discussion sur le maillage des unités de la surveillance, nous devons être informé des projets de la D.G.D.D.I. sur les implantations futures, sur les regroupements et les suppressions de divisions des trois directions régionales,

ainsi que des directions régionales voisines : par exemple, est-il envisagé un rééquilibrage des divisions (ex: DR de

Poitiers), et de la création d'une unité de la surveillance entre Bordeaux et Poitiers, sur la RN10, qui se justifierait?.

Motards : mais que voulez-vous faire des spécialistes?.

La direction interrégionale remet régulièrement en cause l'actuelle doctrine d'emploi des agents motocyclistes des douanes et des droits indirects : nos collègues motards nous font savoir qu'ils rencontrent des difficultés au quotidien, comme l'établissement de la cote de service trop supervisée et trop changée au gré de la hiérarchie dirigeante. Les éléments motards doivent travailler avec les autres unités, mais pas uniquement dans un rôle de «rabattage», qui cloisonnerait leurs compétences au seul aspect technique de leur spécialité. Ils revendiquent leur formation de douanier et leur application sur le terrain.

Les agents motocyclistes répondent présents pour des opérations ponctuelles de coordination : pour les «découchés»,

puisque le sujet a déjà été abordé dans d'autres instances administratives, ils veulent savoir ce que l'administration prépare et attend d'eux, tout en souhaitant des éclaircissements sur leur régime de travail et les possibilités de contreparties financières, pour ces missions spécifiques.

Quant à l'idée de création de plateaux techniques, en lien notamment avec les déplacements des S.M.S. (scanners mobiles spéciaux), regroupant les agents motocyclistes (G.M.), les équipes de maîtres de chiens (E.M.C.), dotés de moyens modernes de détection, les représentants des personnels pourront en discuter, dès la transmission du rapport de M.NAVARRO portant sur la coordination des services.

Point sur la dotation de matériels.

Même si les besoins en matériels nouveaux sont nécessaires, l'interrégion des douanes possède suffisamment de bons matériels : les motards souhaitent être dotés de P.D.A. (personal digital assistant ou ordinateur de poche). Les unités demandent à refaire l'inventaire de leurs matériels, car certaines ne disposeraient pas du minimum, tel que repris sur le tableau fourni aux O.S. lors de ce groupe de travail. Demande également que chaque unité soit dotée d'une caméra, d'un densimètre, d'un télémètre et d'un lecteur biométrique de papiers d'identité.

Avenir et modernisation des services au delà de CAP 2012.

Le Port de Saint-Nazaire/Montoire de Bretagne = infrastructures douanières?.

La question est posée à la direction régionale des douanes des Pays de la Loire, des moyens dédiés aux différents services des douanes afin d'exercer leurs contrôles, dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation des zones portuaires. Notamment le projet de 2010 des infrastructures entraînant la mise en place de l'«autoroute de la mer» (ligne maritime entre la France et l'Espagne) :

- équipements spécialisés pour les douaniers,
- implantation d'une équipe maître de chien (EMC),
- portique scannérisé,....

Autre dossier concernant le port de Nantes/Saint-Nazaire/Montoire de Bretagne :

La mission de contrôles des navires à quai = visites sans renseignement = pour quels résultats?

A titre d'exemple, la douane du Havre dispose d'une brigade de 15 agents, uniquement dédiée aux contrôles des navires à quai?

Quelle est la politique régionale ou interrégionale pour accomplir ces contrôles ?

Les contrôles ferroviaires :

les agents des unités sont favorables aux contrôles embarqués, accompagnés d'1 EMC mais en veillant à exécuter les contrôles en toute sécurité et dans le respect de la dignité. Ils demandent une formation appropriée auprès d'équipes déjà rodées dans ce genre de mission de contrôle.

Autres sujets non développés :

- Les points de contrôle autorisés : manque de souplesse et d'initiative, propositions sur le choix des P.C.A.
- S.M.S. : utilité avérée, programmation sur 3 mois, précautions récentes en matière de protection (menace d'irradiation).
- Mission de l'inspection des services (I.S.), en cours sur la surveillance (OP/CO?) dans la direction de Bretagne = possibilité d'en connaître les résultats?
- Coordination entre les services répressifs de l'Etat : dénombrement et bilan? Mission sur le renseignement = mutualisation des moyens?.
- Cahier des charges des sociétés des autoroutes françaises : possibilités des accès gratuits pour les services des douanes?
- Existence de cellules de renseignement à la Police Nationale : pourquoi pas l'équivalence en douane?

Prochain rendez-vous, le 1er décembre 2009.

RGPP: réduction des dépenses publiques !!!

la folie des grandeurs.

Réception pharaonique pour le lancement de l'Union pour la Méditerranée.
16,6 millions d'euros ! pour la réception au grand palais.

Un rapport de la Cour des comptes remis au Sénat et révélé par Mediapart, fustige les 171 millions d'euros dépensés par la France pour sa présidence de l'Union dans le second semestre 2008, l'une des plus coûteuses de l'histoire.

Par son ampleur, le caractère irrégulier des procédures suivies, et son impact massif pour les finances publiques, ce sommet constituera une forme de record. Rien que le dîner servi le 13 juillet au soir à 43 chefs d'Etat a coûté plus d'un million d'euros !



L'art de prendre les français pour des cons.